

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-166-03-2015 modifiant le règlement no 1000-166-2013 établissant un programme de revitalisation de la ville de La Tuque.

À une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque, tenue le 17 novembre 2015 sous la présidence du maire monsieur Normand Beaudoin, et à laquelle étaient présents madame la conseillère Sylvie Lachapelle et messieurs les conseillers Claude Gagnon, Luc Martel, André Mercier, Jean Duchesneau et Julien Boisvert, formant le quorum.

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le montant réservé au Volet II;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire tenue le 20 octobre 2015 par le conseiller monsieur Jean Duchesneau;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 1000-166-03-2015, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le montant de « 600 000 \$ » au troisième alinéa de l'article 3.7.2 du règlement no 1000-166-2013 établissant un programme de revitalisation de la ville de La Tuque est modifié par le remplacement de « 400 000 \$ ».

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal de Ville de La Tuque à son assemblée ordinaire du 17 novembre 2015.


Jean-Sébastien Poirier
Greffier


Normand Beaudoin
Maire